

# Plan d'accès multimodal

Embouteillages, travaux, accident, déménagement... se rendre dans une entreprise est parfois un parcours semé d'embûches pour les travailleurs, les fournisseurs et les clients. Le réflexe est de prendre la route avec son véhicule personnel pour effectuer les déplacements domicile-travail. De la même manière, les clients et fournisseurs ont parfois du mal à choisir le bon trajet et le mode de déplacement le plus pertinent. On peut se poser la question de savoir si ce comportement relève des habitudes, du confort ou bien d'une ignorance à propos des transports en commun et leurs horaires, l'existence de desserte à proximité de l'entreprise?

La fiche d'accessibilité d'une entreprise, aussi appelée plan d'accès multimodal, a pour objectif de communiquer sur son accessibilité par les différents modes de transport de manière à choisir entre la voiture seul.e., le covoiturage, les transports en commun (TEC, métro, tram et train), les modes doux (vélo, trottinette, marche...). De ce fait, elle permet de mieux préparer son trajet (contrainte horaire, choix entre plusieurs modes de déplacement ou pas...).

#### Qu'est-ce gu'une fiche d'accessibilité?

Il s'agit d'un outil pratique au sein de l'entreprise pour renseigner et inciter les travailleurs, fournisseurs et clients à envisager toutes les possibilités de transports pour se rendre sur le site. La fiche peut lancer une dynamique de mobilité, elle est la première mesure qui figure dans les plans de déplacements d'entreprise, obligatoires en Région bruxelloise pour les entreprises de plus de 100 travailleurs. La fiche d'accessibilité donne des informations sur la localisation de l'entreprise et sur les différents modes de transports et horaires pour y accéder. Elle prend la forme d'un plan cartographique afin de situer l'entreprise dans son environnement et de donner les itinéraires possibles en fonction du mode de déplacement. À la suite de ce plan figurent des informations pratiques sur les horaires des transports publics, leurs fréquences, la distance à parcourir pour atteindre un arrêt de bus, métro ou tram, un parking vélo et voiture, mais aussi le chemin que les piétons peuvent emprunter.

Le plan d'accès multimodal se doit d'être complet et à jour dans les horaires des transports. Il peut se présenter en version papier et/ou en version numérique.

### Le rôle du délégué.e

En tant que délégué.e d'une entreprise vous pouvez donc agir en faveur de la réalisation d'une fiche d'accessibilité au sein de votre lieu de travail. Il s'agit dans un premier temps de convaincre les différents acteurs de l'utilité d'un plan d'accès multimodal pour l'entreprise. En effet, l'existence d'une fiche d'accessibilité donne une meilleure image à la société et constituer un premier pas vers une gestion plus durable de la mobilité. Vous avez la possibilité de demander à l'employeur de:

- réaliser une fiche d'accessibilité si elle n'existe pas encore dans votre entreprise, en mettant le point à l'ordre du jour du CE et/ou du CPPT,
- désigner un responsable au sein de l'entreprise pour la réalisation de la fiche ou d'en externaliser sa réalisation si personne ne possède les compétences en interne,
- créer un groupe de travail au sein du CE ou du CPPT pour faire la fiche,
- diffuser cette fiche en interne et en externe et expliquer son utilité au personnel
- · la mettre à jour régulièrement.

Durant l'élaboration d'une fiche au sein de l'entreprise, vous pouvez être une force de propositions et de suivi car ce sont les travailleurs qui connaissent le mieux la faisabilité des trajets. Une vigilance doit également être de mise pour que l'information soit la plus clair possible pour les futurs utilisateurs de la fiche. Une attention sur le signalement des arrêts, parkings, itinéraires... la fiche doit être complète, concrète et lisible pour tous.

Dans un deuxième temps, l'équipe syndicale peut faire un travail de sensibilisation des travailleurs et travailleuses en montrant les avantages de cet outil pratique. En effet, cette fiche donne des renseignements pour faciliter l'accès à l'entreprise, éviter la saturation des parkings éclairer son accessibilité de différentes manières.

Le plan d'accès multimodal peut être diffusé par différents canaux: sur le site internet de l'entreprise, sur le réseau interne de l'entreprise ou encore être joint à un mail lors de l'organisation d'une réunion avec des externes à l'entreprise. Une distribution peut être réalisée ainsi qu'un affichage dans les endroits de rassemblement ainsi qu'à l'accueil.



### Méthode pour constituer une fiche d'accessibilité

#### **RECTO**

Réaliser un plan ou une carte qui reprend les différentes indications comme accès routier (sortie d'autoroute), P+R, site de la gare, lignes principales de transports en commun et les arrêts, itinéraire pour les vélos, trottinettes et piétons.

## VERSO, faire figurer les données suivantes :

- Les coordonnées de l'entreprise avec une photo de la façade.
- Les données concernant l'accessibilité par les transports en commun.
- <u>Train</u>: gare la plus proche: lignes de train, horaire, plus moyen de transport de la gare à l'entreprise par bus, tram, métro, vélo, à pied.

- Bus : lignes, fréquence, arrêts.
- <u>Métro</u> (Charleroi), tram (prochainement à Liège): lignes, fréquence, arrêts.
- <u>Vélo</u>: signaler si l'entreprise est desservie par une piste cyclable ou un RAVeL et si un parking pour vélo est prévu.
- À <u>pied</u>: les différents itinéraires possibles et le temps de parcours.
- <u>Covoiturage</u>: parking pour les covoitureurs prévu à l'intérieur du site de l'entreprise, parking pour le covoiturage non loin de l'entreprise.
- <u>P+R</u>: le situer et spécifier si une navette est prévue avec l'horaire et la fréquence. Indiquer le prix du P+R, ce qui permet de prendre conscience de son opportunité.





